

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: 3

Artikel: Le principe du pollueur-payeur
Autor: Previdoli, Pascal
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le principe du pollueur-payeur

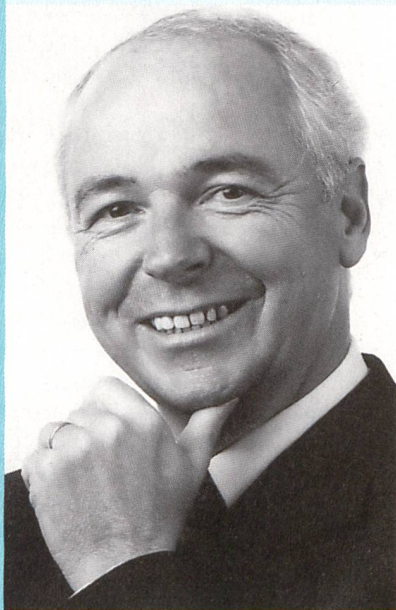
En acceptant les redevances énergétiques, le peuple entérinerait l'application du principe pollueur-payeur: quiconque recourt aux énergies renouvelables, préservant par là l'environnement, en tirera finalement les bénéfices.

Les prix réels de l'énergie en 1999 ont considérablement reculé en Suisse par rapport à ceux de 1980. Cette évolution des prix n'a guère incité le consommateur à consentir des efforts en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'exploitation des énergies renouvelables. Or cette tendance fait fi de la rareté inéluctable des énergies non renouvelables. La consommation mondiale d'énergie ne fait que croître en dépit de problèmes connus, tels le réchauffement de l'atmosphère et les atteintes à l'environnement dues à l'utilisation des énergies fossiles. Une voie s'offre à nous: celle des redevances énergétiques, qui feront l'objet de votations le 24 septembre prochain. L'acceptation de redevances sur les énergies non renouvelables devrait permettre de réduire les cotisations d'assurances sociales tout en encourageant les énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie, et notre énergie hydroélectrique indigène. Ce serait un moyen de diminuer considérablement les atteintes à l'environnement, de doper la créativité et de créer des emplois, tout cela sans trop sanctionner le consommateur. Ce tournant dans la politique énergétique autorise un approvisionnement énergétique durable pour les générations à venir.

Pascal Previdoli
Chef de la Section Politique
énergétique, OFEN

Votation du 24 septembre 2000

Le contexte des articles proposés	2
Les articles constitutionnels	4
Environnement et santé	6
Economie et emploi	8
Régions et ménages	10



Simon Epiney

Conseiller aux Etats, PDC,
Vissoie VS

«Un échec des contre-projets indirects à l'initiative soumise au vote serait désastreux pour le pays»

Oui à un contrepoids à la libéralisation

Château d'eau de l'Europe, carrefour de la gestion du réseau électrique européen, la Suisse est en pleine ébullition.

Le Parlement propose dans une première phase d'introduire une taxe incitative en faveur des énergies renouvelables afin, notamment, d'amortir le choc de la libéralisation. Dans une deuxième phase, une autre taxe se substituerait à la première pour décharger les prélèvements sur les salaires.

Pour les opposants, cette taxe de 0,3 centime le kWh, pourtant modique, est disproportionnée au vu des besoins. De surcroît, elle pénalise l'économie suisse confrontée à une dure concurrence. Pour les partisans, cette taxe sert de mesure d'accompagnement à la libéralisation du marché. Elle ne sera guère perceptible, car l'ouverture fera chuter les prix. Même le renchérissement du coût de la benzine et du diesel à raison d'environ 3 cts le litre peut être compensé aisément par une conduite plus économe. Quant aux entreprises, soit elles seront exonérées quand leur mode de production dépend de l'énergie, soit le coût énergétique est marginal. De plus, elles peuvent devenir pionnières grâce à leur savoir-faire dans le secteur en expansion des énergies renouvelables.

Un échec des contreprojets indirects à l'initiative soumise au vote serait désastreux pour le pays: fin de la paix énergétique, référendum sur l'ouverture, mise à l'écart des énergies renouvelables, arrivée en force du nucléaire étranger, mise en péril des aménagements hydrauliques en mains des collectivités et des Caisses de pension, multiplication des centrales à gaz, soumission au diktat étranger dans l'approvisionnement, la sécurité, les prix, l'entretien, etc..., apparition de nouveaux monopoles en mains étrangères qui fixeront la rémunération, fin du service public, perte d'emplois et de recettes...

Alors OUI à cette redevance incitative servant de contrepoids à une libéralisation de tous les dangers.

S.E.